

COMPRENDRE LE DROIT CANADIEN

CLU3M

11^e année

Direction du projet :	Claire Trépanier
Coordination :	Raymond Nadon
Recherche documentaire :	Geneviève Potvin
Équipe de rédaction :	Brigitte Raymond, première rédactrice Marcel Brault Martin Girard
Consultation :	Lauria Raymond
Première relecture :	Centre franco-ontarien de ressources pédagogiques

Le ministère de l'Éducation de l'Ontario a fourni une aide financière pour la réalisation de ce projet mené à terme par le CFORP au nom des douze conseils scolaires de langue française de l'Ontario. Cette publication n'engage que l'opinion de ses auteures et auteurs.

Permission accordée au personnel enseignant des écoles de l'Ontario de reproduire ce document.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	5
Cadre d'élaboration des esquisses de cours	7
Aperçu global du cours	9
Aperçu global de l'unité 1 : Racines juridiques	
Activité 1.1 : Jeu de rôle portant sur les personnalités historiques	
Activité 1.2 : Étude de cas portant sur une société sans lois	
Activité 1.3 : Simulation de l'adoption d'un projet de loi	
Activité 1.4 : Analyse de l'impact des grands événements historiques sur les droits	
Aperçu global de l'unité 2 : Droit criminel	15
Activité 2.1 : Erreurs procédurales	17
Activité 2.2 : Enquête policière	20
Activité 2.3 : À la barre des témoins	24
Activité 2.4 : Verdict, sentence et débat	28
Activité 2.5 : Coup d'oeil sur l'actualité juridique	31
Activité 2.6 : Tâche d'évaluation sommative - Droit criminel	35
Aperçu global de l'unité 3 : Droits et libertés	
Activité 3.1 : Recherche portant sur les grandes chartes des droits et libertés	
Activité 3.2 : Dissertation portant sur l'histoire des obstacles aux droits de la personne ..	
Activité 3.3 : Étude comparative des chartes des droits et libertés canadienne et ontarienne	
Activité 3.4 : Présentation orale portant sur la promotion des droits de la personne	
Activité 3.5 : Lecture dirigée d'un procès lié à la <i>Charte canadienne des droits et libertés</i>	
Aperçu global de l'unité 4 : Coupable ou non coupable?	
Activité 4.1 : Sortie éducative à la cour	
Activité 4.2 : Exposé oral d'un agent de probation au sujet de la <i>Loi sur les jeunes contrevenants</i>	
Activité 4.3 : Visionnage et analyse d'un procès télévisé	
Activité 4.4 : Étude de cas juridique	
Activité 4.5 : Exposé oral sur le système pénitentiaire et la common law	
Aperçu global de l'unité 5 : Droit civil	
Activité 5.1 : Portfolio de classement du droit	
Activité 5.2 : Rédaction d'un contrat de mariage	
Activité 5.3 : Recherche de contrats	
Activité 5.4 : Simulation d'un accident et de procédures de dédommagement	
Activité 5.5 : Exposé oral d'un juge local à propos du système judiciaire civil	
Activité 5.6 : Analyse jurisprudentielle de délits civils	
Tableau des attentes et des contenus d'apprentissage	43

INTRODUCTION

Le ministère de l'Éducation (MÉO) dévoilait au début de 1999 les nouveaux programmes-cadres de 9^e et de 10^e année et en juin 2000 ceux de 11^e et de 12^e année. En vue de faciliter la mise en oeuvre de ce tout nouveau curriculum du secondaire, des équipes d'enseignantes et d'enseignants, provenant de toutes les régions de l'Ontario, ont été chargées de rédiger, de valider et d'évaluer des esquisses directement liées aux programmes-cadres du secondaire pour chacun des cours qui serviraient de guide et d'outils de travail à leurs homologues. Les esquisses de cours, dont l'utilisation est facultative, sont avant tout des suggestions d'activités pédagogiques, et les enseignantes et enseignants sont fortement invités à les modifier, à les personnaliser ou à les adapter au gré de leurs propres besoins.

Les esquisses de cours répondent aux attentes des systèmes scolaires public et catholique. Certaines esquisses de cours se présentent en une seule version commune aux deux systèmes scolaires (p. ex., *Mathématiques* et *Affaires et commerce*) tandis que d'autres existent en version différenciée. Dans certains cas, on a ajouté un préambule à l'esquisse de cours explicitant la vision catholique de l'enseignement du cours en question (p. ex., *Éducation technologique*) alors que, dans d'autres cas, on a en plus élaboré des activités propres aux écoles catholiques (p. ex., *Éducation artistique*). L'Office provincial de l'éducation catholique de l'Ontario (OPÉCO) a participé à l'élaboration des esquisses destinées aux écoles catholiques.

Chacune des esquisses de cours reprend en tableau les attentes et les contenus d'apprentissage du programme-cadre avec un système de codes qui lui est propre. Ce tableau est suivi d'un Cadre d'élaboration des esquisses de cours qui présente la structure des esquisses. Toutes les esquisses de cours ont un Aperçu global du cours qui présente les grandes lignes du cours et qui comprend, à plus ou moins cinq reprises, un Aperçu global de l'unité. Ces unités englobent diverses activités qui mettent l'accent sur des sujets variés et des tâches suggérées aux enseignantes ou enseignants ainsi qu'aux élèves dans le but de faciliter l'apprentissage et l'évaluation.

Toutes les esquisses de cours comprennent une liste partielle de ressources disponibles (p. ex., personnes-ressources, médias électroniques) qui a été incluse à titre de suggestion et que les enseignantes et enseignants sont invités à enrichir et à mettre à jour.

Étant donné l'évolution des projets du ministère de l'Éducation concernant l'évaluation du rendement des élèves et compte tenu que le dossier d'évaluation fait l'objet d'un processus continu de mise à jour, chaque esquisse de cours suggère quelques grilles d'évaluation du rendement ainsi qu'une tâche d'évaluation complexe et authentique à laquelle s'ajoute une grille de rendement.

CADRE D'ÉLABORATION DES ESQUISSES DE COURS

APERÇU GLOBAL DU COURS	APERÇU GLOBAL DE L'UNITÉ	ACTIVITÉ
Espace réservé à l'école (à remplir)	Description et durée	Description et durée
Description/fondement	Domaines, attentes et contenus d'apprentissage	Domaines, attentes et contenus d'apprentissage
Titres, descriptions et durée des unités	Titres et durée des activités	Notes de planification
Stratégies d'enseignement et d'apprentissage	Liens	Déroulement de l'activité
Évaluation du rendement de l'élève	Mesures d'adaptation pour répondre aux besoins des élèves	Annexes
Ressources	Évaluation du rendement de l'élève	
Application des politiques énoncées dans ÉSO - 1999	Sécurité	
Évaluation du cours	Ressources	
	Annexes	

APERÇU GLOBAL DU COURS (CLU3M)

Espace réservé à l'école (*à remplir*)

École :

Conseil scolaire de district :

Section :

Chef de section :

Personne(s) élaborant le cours :

Date :

Titre du cours : Comprendre le droit canadien

Année d'études : 11^e

Type de cours : Préuniversitaire/Précollégial

Code de cours de l'école :

Programme-cadre : Études canadiennes et mondiales

Date de publication : 2000

Code de cours du Ministère : CLU3M

Valeur en crédit : 1

Cours préalable : Histoire du Canada au XX^e siècle, 10^e année, cours théorique ou appliqué

Description/fondement

Ce cours explore des questions de droit qui revêtent une signification particulière pour les élèves. C'est en examinant des questions juridiques d'actualité que l'élève acquiert une connaissance pratique du système judiciaire canadien. Le cours lui permet aussi de se faire une opinion sur des questions de droit et de présenter son argumentation, que ce soit dans le cadre d'un rapport de recherche, d'une simulation ou d'un débat.

Titres, descriptions et durée des unités

Unité 1 : Racines juridiques

Durée : 15 heures

Cette unité porte sur l'évolution du droit depuis les anciennes civilisations jusqu'à aujourd'hui. L'élève s'initie à l'histoire du droit en faisant des jeux de rôles et des simulations pour recréer certains personnages, prépare un débat pour adopter une loi scolaire et analyse, en rédigeant un court résumé, l'impact des grands événements historiques sur les droits.

Unité 2 : Droit criminel

Durée : 25 heures

Cette unité porte sur le système judiciaire du droit criminel. L'élève examine, en suivant l'ordre chronologique, chacune des grandes étapes de la procédure juridique, rédige des cas types, reconstitue des scènes réalistes en faisant des tournages et des présentations orales, et développe son argumentation ainsi que son opinion lors d'un débat.

Unité 3 : Droits et libertés**Durée : 20 heures**

Cette unité porte sur la *Charte canadienne des droits et libertés* et la promotion des droits de la personne. L'élève effectue dans Internet une recherche portant sur les grandes chartes des droits et libertés, rédige une dissertation sur l'historique d'un organisme ou des personnes qui ont dû surmonter des obstacles aux droits de la personne, dresse un tableau comparatif entre les chartes canadienne et ontarienne, présente oralement un résumé de sa dissertation et étudie un procès lié à la *Charte canadienne des droits et libertés*.

Unité 4 : Coupable ou non coupable?**Durée : 25 heures**

Cette unité porte sur le droit criminel et ses applications. À la suite d'une sortie éducative à la cour, l'élève étudie la *Loi sur les jeunes contrevenants*, visionne et analyse un procès télévisé, effectue des études de cas juridiques et examine le système pénitentiaire et la common law.

Unité 5 : Droit civil**Durée : 25 heures**

Cette unité porte sur l'étude de cinq grands domaines du droit civil. L'élève examine la procédure civile, classe les cinq grands domaines dans un portfolio, recherche des contrats, reconstitue des procès par une simulation et fait l'analyse jurisprudentielle de délits civils.

Stratégies d'enseignement et d'apprentissage

Dans ce cours, l'enseignant ou l'enseignante privilégie diverses stratégies d'enseignement et d'apprentissage. Parmi les plus adaptées à ce cours, il convient de noter les suivantes :

- activités dirigées de lecture et de réflexion
- activités de classement
- conférence
- écriture dirigée
- étude de cas
- explications orales
- jeu de rôle
- recherche
- simulation
- questions à choix multiples et à développement
- apprentissage coopératif
- compte rendu et résumé
- discussions
- enseignement assisté par ordinateur
- exercices en petits groupes
- exposé
- lecture individuelle
- remue-méninges
- voyage éducatif

Évaluation du rendement de l'élève

«Un système d'évaluation et de communication du rendement bien conçu s'appuie sur des attentes et des critères d'évaluation clairement définis.» (*Planification des programmes et évaluation - Le curriculum de l'Ontario de la 9^e à la 12^e année*, 2000, p. 16-19) L'évaluation sera basée sur les attentes du curriculum en se servant de la grille d'évaluation du programme-cadre.

Le personnel enseignant doit utiliser des stratégies d'évaluation qui :

- portent sur la matière enseignée et sur la qualité de l'apprentissage des élèves;
- tiennent compte de la grille d'évaluation du programme-cadre correspondant au cours, laquelle met en relation quatre grandes compétences et les descriptions des niveaux de rendement;
- sont diversifiées et échelonnées tout le long des étapes de l'évaluation pour donner aux élèves des possibilités suffisantes de montrer l'étendue de leur acquis;
- conviennent aux activités d'apprentissage, aux attentes et aux contenus d'apprentissage, de même qu'aux besoins et aux expériences des élèves;
- sont justes pour tous les élèves;
- tiennent compte des besoins des élèves en difficulté, conformément aux stratégies décrites dans leur plan d'enseignement individualisé;
- tiennent compte des besoins des élèves qui apprennent la langue d'enseignement;
- favorisent la capacité de l'élève à s'autoévaluer et à se fixer des objectifs précis;
- reposent sur des échantillons des travaux de l'élève qui illustrent bien son niveau de rendement;
- servent à communiquer à l'élève la direction à prendre pour améliorer son rendement;
- sont communiquées clairement aux élèves et aux parents au début du cours et à tout autre moment approprié pendant le cours.

La grille d'évaluation du rendement sert de point de départ et de cadre aux pratiques permettant d'évaluer le rendement des élèves. Cette grille porte sur quatre compétences, à savoir : connaissance et compréhension; réflexion et recherche; communication; et mise en application. Elle décrit les niveaux de rendement pour chacune des quatre compétences. La description des niveaux de rendement sert de guide pour recueillir des données et permet au personnel enseignant de juger de façon uniforme de la qualité du travail réalisé et de fournir aux élèves et à leurs parents une rétroaction claire et précise.

Le niveau 3 (70 %-79 %) constitue la norme provinciale. Les élèves qui n'atteignent pas le niveau 1 (moins de 50 %) à la fin du cours n'obtiennent pas le crédit de ce cours. Une note finale est inscrite à la fin de chaque cours et le crédit correspondant est accordé si l'élève a obtenu une note de 50 % ou plus. Pour chaque cours de la 9^e à la 12^e année, la note finale sera déterminée comme suit :

- Soixante-dix pour cent de la note est le pourcentage venant des évaluations effectuées tout le long du cours. Cette proportion de la note devrait traduire le niveau de rendement le plus fréquent pendant la durée du cours, bien qu'il faille accorder une attention particulière aux plus récents résultats de rendement.
- Trente pour cent de la note est le pourcentage venant de l'évaluation finale qui prendra la forme d'un examen, d'une activité, d'une dissertation ou de tout autre mode d'évaluation approprié et administré à la fin du cours.

Dans tous leurs cours, les élèves doivent avoir des occasions multiples et diverses de montrer à quel point elles ou ils ont satisfait aux attentes du cours, et ce, pour les quatre compétences. Pour évaluer de façon appropriée le rendement de l'élève, l'enseignant ou l'enseignante utilise une variété de stratégies se rapportant aux types d'évaluation suivants :

évaluation diagnostique

- processus d'évaluation déterminant le degré de connaissance des élèves concernant différents concepts à l'étude (p. ex., conférence, commentaire anecdotique, démonstration des habiletés, entrevue, questions et réponses, observations)

évaluation formative

- processus d'évaluation continu déterminant la progression de l'élève en permettant un enseignement adapté à tous les élèves (p. ex., commentaires, observations, autoévaluations, évaluations par les pairs, devoirs, exercices, répétition);
- objectivation : processus d'autoévaluation permettant à l'élève de se situer par rapport à l'atteinte des attentes ciblées par les activités d'apprentissage (p. ex., questionnaire ou liste d'autoévaluation, étude de cas). L'énoncé qui renvoie à l'objectivation est situé immédiatement avant l'évaluation sommative et est désigné par le code **(O)**

évaluation sommative

- processus d'évaluation déterminant le niveau de rendement de l'élève selon les attentes du programme-cadre (p. ex., productions écrites, présentations orales, devoirs, portfolio, épreuve et examen)

Ressources

L'enseignant ou l'enseignante fait appel à plus ou moins quatre types de ressources à l'intérieur du cours. Ces ressources sont davantage détaillées dans chaque unité. Dans ce document, les ressources suivies d'un astérisque (*) sont en vente à la Librairie du Centre du CFORP. Celles suivies de trois astérisques (***) ne sont en vente dans aucune librairie. Allez voir dans votre bibliothèque scolaire.

Manuels pédagogiques

COUSINEAU, Marc, *Le droit*, Montréal, Guérin, 1991, 460 p. *

Ouvrages généraux/de référence/de consultation

CENTRE CANADIEN DE LA STATISTIQUE JURIDIQUE, *Répertoire national des tribunaux au Canada*, Ottawa, Statistique Canada, 1997.

GABIAS, Maurice, et al., *Droit pénal général et pouvoirs policiers : Droit pénal III*, Mont-Royal, Modulo, 1997, 315 p. *

GARIÉPY, José, et Samir RIZKALLA, *Criminologie générale*, Mont-Royal, Modulo, 1983, 200 p. *

La Charte des droits et libertés : guide à l'intention des Canadiens, Ottawa, Multiculturalisme et citoyenneté Canada, 1992.

L'adolescent et la loi sur les jeunes contrevenants, Cowansville, Québec, Éditions Y. Blais, 1994.

LEMAY, Bernadette, *La boîte à outils*, Esquisse de cours 9^e, Vanier, CFORP, 1999. *

Le système de justice au Canada, Ottawa, ministère de la Justice, 1993, 38 p.

Médias électroniques

Lois les plus étudiées :

- *Loi sur le casier judiciaire*
- *Code criminel*
- *Loi canadienne sur les droits de la personne*
- *Loi sur les enquêtes*. (consulté le 13 juillet 2000)
http://canada.gc.ca/howgoc/acts_f.html

Application des politiques énoncées dans *ÉSO* - 1999

Cette esquisse de cours reflète les politiques énoncées dans *Les écoles secondaires de l'Ontario de la 9^e à la 12^e année - Préparation au diplôme d'études secondaires de l'Ontario*, 1999 au sujet des besoins des élèves en difficulté d'apprentissage, de l'intégration des technologies, de la formation au cheminement de carrière, de l'éducation coopérative et de diverses expériences de travail, ainsi que certains éléments de sécurité.

Évaluation du cours

L'évaluation du cours est un processus continu. Les enseignantes et les enseignants évaluent l'efficacité de leur cours de diverses façons, dont les suivantes :

- évaluation continue du cours par l'enseignant ou l'enseignante : ajouts, modifications, retraits tout le long de la mise en œuvre de l'esquisse de cours (sections Stratégies d'enseignement et d'apprentissage ainsi que Ressources, Activités, Applications à la région);
- évaluation du cours par les élèves : sondages au cours de l'année ou du semestre;
- rétroaction à la suite des tests provinciaux;
- examen de la pertinence des activités d'apprentissage et des stratégies d'enseignement et d'apprentissage (dans le processus des évaluations formative et sommative des élèves);
- échanges avec les autres écoles utilisant l'esquisse de cours;
- autoévaluation de l'enseignant et de l'enseignante;
- visites d'appui des collègues ou de la direction et visites aux fins d'évaluation de la direction;
- évaluation du degré de réussite des attentes et des contenus d'apprentissage des élèves (p. ex., après les tâches d'évaluation de fin d'unité et l'examen synthèse).

De plus, le personnel enseignant et la direction de l'école évaluent de façon systématique les méthodes pédagogiques et les stratégies d'évaluation du rendement de l'élève.

APERÇU GLOBAL DE L'UNITÉ 2 (CLU3M)

Droit criminel

Description

Durée : 25 heures

Cette unité porte sur le système judiciaire du droit criminel. L'élève examine, en suivant l'ordre chronologique, chacune des grandes étapes de la procédure juridique, rédige des cas types, reconstitue des scènes réalistes en faisant des tournages et des présentations orales et développe son argumentation ainsi que son opinion lors d'un débat.

Domaines, attentes et contenus d'apprentissage

Domaine(s) : Patrimoine, Droits et libertés, Droit criminel et procédure, Règlements et résolution de litiges, Méthodologie et recherche en droit

Attentes : CLU3M-P-A.1 - 3
CLU3M-D-A.1 - 3
CLU3M-DC-A.2 - 3 - 4 - 5
CLU3M-R-A.2
CLU3M-M-A.1 - 2 - 3 - 4

Contenus d'apprentissage : CLU3M-P-Soc.3
CLU3M-P-Loi.2 - 3 - 4
CLU3M-D-DL.2
CLU3M-D-DPe.3 - 7
CLU3M-DC-Pro.1 - 2 - 3
CLU3M-DC-Cour.1 - 2 - 3 - 4
CLU3M-DC-Sen.1 - 2 - 3 - 4
CLU3M-DC-Dcr.1 - 2 - 3
CLU3M-R-PCi.1 - 3
CLU3M-M-Rech.1 - 2 - 3 - 4
CLU3M-M-Éva.1 - 2 - 3 - 4
CLU3M-M-Comp.1 - 2 - 3
CLU3M-M-Com.1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6

Titres des activités

Durée

Activité 2.1 : Erreurs procédurales	150 minutes
Activité 2.1 : Enquête policière	350 minutes
Activité 2.3 : À la barre des témoins	400 minutes
Activité 2.4 : Verdict, sentence et débat	200 minutes

Activité 2.5 : Coup d’œil sur l’actualité juridique

250 minutes

Activité 2.6 : Tâche d’évaluation sommative - Droit criminel

150 minutes

Liens

L’enseignant ou l’enseignante prévoit l’intégration de liens entre le contenu du cours et l’animation culturelle (**AC**), la technologie (**T**), les perspectives d’emploi (**PE**) et les autres matières (**AM**) lors de sa planification des stratégies d’enseignement et d’apprentissage. Des suggestions pratiques sont intégrées dans la section **Déroulement de l’activité** des activités de cette unité.

Mesures d’adaptation pour répondre aux besoins des élèves

L’enseignant ou l’enseignante doit planifier des mesures d’adaptation pour répondre aux besoins des élèves en difficulté et de celles et ceux qui suivent un cours d’ALF/PDF ainsi que des activités de renforcement et d’enrichissement pour tous les élèves. L’enseignant ou l’enseignante trouvera plusieurs suggestions pratiques dans *La boîte à outils*, p. 11-21.

Évaluation du rendement de l’élève

L’évaluation fait partie intégrante de la dynamique pédagogique. L’enseignant ou l’enseignante doit donc planifier et élaborer conjointement les activités d’apprentissage et les étapes de l’évaluation en fonction des quatre compétences de base. Des exemples des différents types d’évaluation tels que l’évaluation diagnostique (**ED**), l’évaluation formative (**EF**) et l’évaluation sommative (**ES**) sont suggérés dans la section **Déroulement de l’activité** des activités de cette unité.

Sécurité

L’enseignant ou l’enseignante veille au respect des règles de sécurité du Ministère et du conseil scolaire.

ACTIVITÉ 2.1 (CLU3M)

Erreurs procédurales

Description

Durée : 150 minutes

Cette activité porte sur la procédure juridique en droit criminel. L'élève visionne un film présentant des procédures d'arrestation et y réagit. Elle ou il analyse et rédige un cas type contenant des erreurs procédurales.

Domaines, attentes et contenus d'apprentissage

Domaine(s) : Patrimoine, Droits et libertés, Droit criminel et procédure, Méthodologie et recherche en droit

Attentes : CLU3M-P-A.1
CLU3M-D-A.3
CLU3M-DC-A.2
CLU3M-M-A.1 - 2 - 4

Contenus d'apprentissage : CLU3M-P-Soc.3
CLU3M-D-DPe.3
CLU3M-DC-Pro.1 - 2 - 3
CLU3M-M-Rech.3
CLU3M-M-Éva.3
CLU3M-M-Com.2 - 3 - 5 - 6

Notes de planification

- Préparer un cas type contenant des erreurs procédurales.
- Trouver un extrait d'un film ou d'un documentaire présentant une arrestation.
- Se procurer de l'équipement audiovisuel.
- Préparer une feuille de consignes pour rédiger un cas type contenant des erreurs procédurales.
- Réserver la salle d'ordinateurs pour faire la rédaction.
- Mettre des ouvrages de référence à la disposition de l'élève pendant la rédaction (p. ex., dictionnaire, aide grammaticale).
- Inviter un policier ou une policière à rencontrer les élèves.
- Préparer une grille d'évaluation adaptée de la rédaction.

Déroulement de l'activité

Mise en situation

- Montrer l'extrait d'un film ou d'un documentaire présentant une arrestation.
- Faire ressortir les éléments de la procédure d'arrestation en questionnant les élèves après le visionnage (p. ex., mandat d'arrestation, lecture des droits).
- Expliquer à l'élève les composantes de la procédure criminelle (p. ex., procédure d'enquête et d'interrogatoire des témoins, mandats de saisie, de perquisition et d'arrestation, procédure de remise en liberté).
- Amener l'élève à découvrir le vocabulaire juridique approprié (p. ex., habeas corpus, déclaration sous serment). **(AC)**
- Expliquer que la procédure criminelle est une catégorie de droit en elle-même, régie par son propre code.
- Amener l'élève à prendre conscience de l'importance d'une arrestation selon les règles de procédure (p. ex., l'annulation du procès est possible si la procédure est fautive).
- Discuter des situations faisant appel aux connaissances de l'élève (p. ex., comparer l'arrestation dans le film à celles vues dans les médias). **(ED)**

Expérimentation/Exploration/Manipulation

- Expliquer à l'élève que la tâche se divise en deux parties distinctes : trouver les erreurs de procédure dans un cas type et rédiger un cas type du même genre, dans lequel les erreurs de procédure se retrouvent dans les étapes préliminaires du procès (p. ex., l'enquête policière, l'arrestation).
- Expliquer les modalités du travail d'analyse du cas type contenant des erreurs procédurales rédigé par l'enseignant ou l'enseignante (p. ex., travail individuel, écrit et échéance).
- Établir la différence entre la procédure utilisée avant le procès et celle utilisée pendant le procès (p. ex., le oui-dire, les directives du juge).
- Distribuer le cas type contenant des erreurs de procédure (p. ex., mandat qui n'est pas signé par le juge de paix, absence d'un droit contenu dans la *Charte canadienne des droits et libertés*).
- Aider, au besoin, l'élève lorsqu'il ou elle analyse le cas contenant des erreurs procédurales. **(EF)**
- Faire une mise en commun dans laquelle l'élève discute des erreurs de procédure.
- Expliquer les consignes du travail de rédaction d'un cas type original contenant des erreurs de procédure (p. ex., travail d'équipe, échéances, longueur du texte, qualité de la langue, travail dactylographié). **(T) (AC)**
- Diviser le groupe-classe en équipes.
- Distribuer à l'élève la grille adaptée d'évaluation sommative du cas type. **(ES)**
- Permettre à l'élève de rédiger sa propre ébauche d'un cas type à l'ordinateur. **(T)**
- Encourager l'élève à corriger son texte à l'aide du correcteur informatisé intégré au programme de traitement de texte. **(T) (EF)**
- Échanger les copies finales du cas type entre les différentes équipes afin qu'elles repèrent par écrit les erreurs procédurales à tour de rôle. **(EF)**
- Vérifier les réponses fournies par l'élève lors des exercices de correction du cas type. **(EF)**

- S'assurer que l'élève utilise la terminologie juridique appropriée. **(AC)**
- Allouer du temps de réflexion et d'autoévaluation pour permettre à l'élève de faire des ajustements avant de remettre le cas type. **(O)**
- Recueillir la version finale du cas type de chaque équipe.

Évaluation sommative

- Évaluer le cas type en fonction des éléments vus dans la situation d'exploration.
- Utiliser une grille d'évaluation adaptée basée sur des critères précis en fonction des quatre compétences suivantes :
 - Connaissance et compréhension
 - connaissance de la terminologie relative à la procédure judiciaire (p. ex., dénonciation, mandat, perquisition, fouilles, remise en liberté);
 - compréhension des concepts et des rapports entre les concepts liés à la procédure judiciaire (p. ex., rapports entre le rôle du policier et du juge de paix).
 - Réflexion et recherche
 - gestion efficace du temps alloué pour rédiger le cas type (p. ex., repérer, analyser et synthétiser l'information);
 - utilisation de la pensée créatrice dans la rédaction du cas type.
 - Communication
 - communication claire des idées et de l'information dans la rédaction du cas type;
 - utilisation correcte de la langue écrite dans la rédaction du cas type (p. ex., terminologie, orthographe, grammaire, structure et ordre logique des phrases).
 - Mise en application
 - réalisme de la situation présentée dans le cas type.

Activités complémentaires/Réinvestissement

- Inviter un policier ou une policière en salle de classe afin qu'il ou elle présente des cas types qui ne contiennent pas d'erreurs de procédure.
- Demander à la personne invitée de répondre aux questions du groupe au sujet de la carrière de policier ou de policière. **(PE)**
- Demander à la personne invitée de commenter les cas types des élèves et de faire des anecdotes pertinentes pour que l'élève reconnaisse l'importance de la procédure d'arrestation.

Annexes

(espace réservé à l'enseignant ou à l'enseignante pour l'ajout de ses propres annexes)

ACTIVITÉ 2.2 (CLU3M)

Enquête policière

Description

Durée : 350 minutes

Cette activité porte sur une production filmée d'une enquête policière. L'élève rédige un plan de scénario, interprète un rôle au cours du tournage de la vidéo et présente la production finale à la classe.

Domaines, attentes et contenus d'apprentissage

Domaine(s) : Patrimoine, Droits et libertés, Droit criminel et procédure, Méthodologie et recherche en droit

Attentes : CLU3M-D-A.3

CLU3M-DC-A.2 - 3 - 5

CLU3M-M-A.1 - 2 - 3 - 4

Contenus d'apprentissage : CLU3M-D-DPe.3 - 7

CLU3M-DC-Pro.1 - 2

CLU3M-DC-Cour.3

CLU3M-DC-DCr.3

CLU3M-M-Rech.3

CLU3M-M-Éva.3

CLU3M-M-Comp.1

CLU3M-M-Com.1 - 2 - 3 - 5

Notes de planification

- Se procurer le matériel audiovisuel nécessaire à la production d'un documentaire vidéo (p. ex., caméra numérique ou magnétoscope).
- Préparer un calendrier pour planifier les périodes d'utilisation de l'équipement par les élèves.
- Rédiger une liste de suggestions de scénarios (p. ex., interrogatoire de témoins après un vol de banque, appel d'urgence reçu au poste de police, recherche et découverte d'une pièce à conviction).
- Trouver des articles dans un journal local ou national qui présentent des cas d'actualité.
- Demander à l'élève d'apporter un jeu de style *Meurtre et mystère* (p. ex., *Clue*).
- Apporter un prix pour récompenser les vainqueurs du jeu.
- Préparer une fiche d'accompagnement dans le but de diriger l'élaboration d'un scénario.
- Inviter une autre classe à assister au visionnage des bandes vidéo.

- Réserver, au besoin, un plus grand local pour visionner les enquêtes policières filmées.
- Préparer une grille adaptée d'évaluation sommative de la production de la vidéo.

Déroulement de l'activité

Mise en situation

- Demander aux élèves d'apporter un jeu de style *Meurtre et mystère* (p. ex., *Clue*).
- S'assurer d'avoir un jeu par équipe de quatre à six personnes.
- Vérifier les connaissances de l'élève au sujet de la procédure de l'enquête policière. **(ED)**
- Préciser les droits et les obligations des policiers et des policières et des accusés (p. ex., détention illégale d'une personne au poste pour l'interroger, accusation d'entrave à la justice pour une personne qui ment à la police).
- Présenter à l'élève les moyens de recours pour porter plainte en cas de violation des droits de la personne (p. ex., Commission des droits de la personne, ombudsman).
- Former des équipes.
- Expliquer les règlements du jeu et préciser la terminologie juridique (p. ex., pièces à conviction, témoins). **(AC)**
- S'assurer du respect des règlements et de la participation de tous les élèves au jeu.
- Interroger l'élève au sujet du déroulement de l'enquête policière en se basant sur ses observations pendant le jeu. **(ED)**
- Présenter le but de l'activité : étudier la procédure qui régit une enquête policière.

Expérimentation/Exploration/Manipulation

- Présenter la tâche à l'élève : mener une enquête policière en suivant la procédure précise et appropriée, rédiger un scénario, interpréter un rôle et produire un tournage basé sur cette enquête.
- Présenter les paramètres de la tâche (p. ex., travail de rédaction du plan du documentaire vidéo et du scénario complet, regroupement en équipes de trois ou quatre élèves, échéances, durée de la bande vidéo de trois à cinq minutes, repérage de l'équipement et des accessoires).
- Remettre la fiche d'accompagnement précisant les éléments de la tâche :
 - appliquer la procédure générale de l'enquête (p. ex., fouilles et perquisition avec ou sans mandat, dénonciation rédigée par la police à remettre au juge de paix, obligation de fournir des motifs pour obtenir un mandat);
 - faire l'interrogatoire des témoins en prévision du procès;
 - repérer les accessoires et les pièces à conviction qui seront nécessaires pendant la production de la vidéo; **(T)**
 - déterminer les lieux de tournage (p. ex., à l'école, dans la rue, à la maison);
 - rédiger un scénario qui inclut les éléments habituels retrouvés au cours d'une enquête policière (p. ex, interrogatoire préalable des témoins, recherche des pièces à conviction, éléments de preuve pertinents);
 - faire la distribution des rôles;
 - allouer du temps de répétition et d'enregistrement.
- Mettre à la disposition de l'élève des articles de journaux qui présentent des cas de délits.

- Faciliter la préparation du plan du scénario en aidant l'élève, au besoin. **(EF)**
- Recueillir le plan de scénario et fournir des ajouts, des corrections et des commentaires constructifs tant à la forme qu'au fond (p. ex., qualité de la langue). **(EF) (AC)**
- Attribuer du temps pour permettre aux équipes de corriger le plan et de rédiger un scénario.
- Demander à l'élève de dresser une liste d'accessoires, de costumes pour réaliser la bande vidéo.
- Vérifier si chaque équipe a apporté les changements suggérés à son scénario et que l'emploi de la terminologie juridique est respecté. **(EF)**
- Voir à la bonne marche des répétitions et de la production finale des jeux de rôle.
- Recueillir les bandes vidéo de chacune des équipes pour faire l'évaluation sommative.
- Visionner les vidéos en classe.
- Prévoir faire la présentation des vidéos à un auditoire plus important.
- Animer une discussion pour analyser les présentations et tirer des conclusions pertinentes.
- Inviter l'élève à un moment de réflexion sur sa compréhension de la procédure d'une enquête policière et la qualité du jeu de rôle. **(O)**
- Présenter la grille d'évaluation adaptée à l'élève. **(ES)**

Évaluation sommative

- Évaluer la production du jeu de rôle en fonction des éléments vus dans la situation d'exploration.
- Utiliser une grille sommative adaptée basée sur des critères précis en fonction des quatre compétences suivantes :
 - Connaissance et compréhension
 - connaissance de la terminologie propre à une enquête policière (p. ex., interrogatoire de la policière ou du policier, fouille abusive, dénonciation);
 - compréhension des concepts propres à une enquête policière (p. ex., la procédure employée par la police, les droits en vertu de la *Charte*).
 - Réflexion et recherche
 - utilisation de la pensée créatrice dans la production de la bande vidéo;
 - application du processus de recherche (p. ex., organisation et interprétation de l'information).
 - Communication
 - qualité de la langue parlée dans la bande vidéo (p. ex., structure et ordre logique des phrases, vocabulaire, niveau de langue approprié);
 - utilisation d'accessoires dans la réalisation de la vidéo.
 - Mise en application
 - réalisme du scénario;
 - respect des étapes de l'enquête policière (p. ex., chronologie des étapes);
 - utilisation de supports technologiques pour réaliser la bande vidéo.

Activités complémentaires/Réinvestissement

- Préparer une exposition multimédia pendant la visite des parents ou une soirée de spectacle pour que les élèves puissent présenter leurs productions aux personnes invitées.

- Inviter des élèves à venir expliquer aux personnes invitées et aux parents le déroulement d'une enquête.

Annexes

(espace réservé à l'enseignant ou à l'enseignante pour l'ajout de ses propres annexes)

ACTIVITÉ 2.3 (CLU3M)

À la barre des témoins

Description

Durée : 400 minutes

Cette activité porte sur le déroulement d'un procès en droit criminel. L'élève reconstitue un procès en mettant l'accent sur l'étape de l'interrogatoire et du contre-interrogatoire des témoins par les avocats et les avocates. Elle ou il rédige un texte d'après le format d'un article de journal et le présente dans une saynète en jouant le rôle des intervenants et des intervenantes dans une cour de justice.

Domaines, attentes et contenus d'apprentissage

Domaine(s) : Droits et libertés, Droit criminel et procédure, Méthodologie et recherche en droit

Attentes : CLU3M-D-A.1

CLU3M-DC-A.2 - 3 - 5

CLU3M-M-A.1 - 2 - 4

Contenus d'apprentissage : CLU3M-D-DL.2

CLU3M-DC-Pro.3

CLU3M-DC-Cour.1 - 2 - 3 - 4

CLU3M-DC-DCr.3

CLU3M-M-Rech.1 - 2 - 4

CLU3M-M-Éva.1 - 2 - 3 - 4

CLU3M-M-Com.1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6

Notes de planification

- Inviter d'autres classes à assister aux procès simulés.
- Réserver l'équipement nécessaire pour filmer les présentations, s'il y a lieu.
- Réserver le téléviseur et le magnétoscope pour diffuser des extraits de présentations des années précédentes ou de documentaires.
- Trouver, à titre de modèle, un article de journal qui fait état d'un acte criminel commis.
- Demander à l'élève de dresser une liste d'accessoires et de costumes pour réaliser le procès simulé.
- Demander à l'enseignant ou à l'enseignante d'art dramatique d'aider l'élève à préparer la saynète.
- Préparer une liste d'observations pour évaluer la saynète.
- Réserver la salle d'ordinateurs pour rédiger l'article de journal.
- Préparer une grille d'évaluation adaptée pour faire le procès simulé et l'article de journal.

Déroulement de l'activité

Mise en situation

- Présenter, à titre de modèle, un interrogatoire ou un contre-interrogatoire à l'aide de personnes-ressources (p. ex., enseignant ou enseignante d'art dramatique, comédien ou comédienne local, metteur en scène). **(AM)**
- Présenter le contexte du procès choisi avant de présenter l'interrogatoire et le contre-interrogatoire modèles.
- Faire ressortir les éléments de procédure et la terminologie juridique en interrogeant les élèves après la présentation. **(ED)**
- Expliquer les techniques utilisées par la personne invitée qui interprétait le rôle de l'avocat ou de l'avocate (p. ex., l'enseignant ou l'enseignante d'art dramatique, comédien ou comédienne) lors de l'interrogatoire et du contre-interrogatoire modèles.
- Montrer, si possible, la production d'un procès réalisée par des élèves des années précédentes ou un extrait d'un documentaire (p. ex., du cours d'art dramatique de l'école).
- Distinguer les différentes preuves admissibles en cour à la suite de l'enquête policière (p. ex., les témoignages recueillis et les pièces à conviction trouvées).

Expérimentation/Exploration/Manipulation

- Présenter la tâche qui porte sur le déroulement typique d'un procès en droit criminel. Elle se réalise en deux étapes : la rédaction d'un article de journal et la production d'un procès simulé.

Étape 1 : Rédaction d'un article de journal

- Expliquer les composantes d'un interrogatoire et d'un contre-interrogatoire pour permettre à l'élève de comprendre le déroulement d'un procès (p. ex., la remise en liberté de l'accusé grâce à la procédure de cautionnement).
- Mettre l'accent sur l'importance de l'interrogatoire, de la crédibilité des témoins et de l'utilisation judicieuse des pièces à conviction.
- Remettre à l'élève un article de journal traitant d'un procès ou d'un acte criminel commis enfreignant la *Loi sur les jeunes contrevenants*.
- Demander à l'élève de lire l'article, de faire part de ses opinions par rapport à l'infraction commise et de relever la structure d'un article de journal (Qui? Quoi? Quand? Où? Comment? Pourquoi?) et le type d'informations transmises durant une discussion. **(AM)**
- Remettre une grille d'évaluation adaptée pour faire la rédaction d'un article de journal. **(ES)**
- Expliquer les consignes pour rédiger l'article de journal :
 - style journalistique (colonne, rubrique, en-tête, titre accrocheur, photo);
 - critères de l'article de journal (Qui? Quoi? Quand? Où? Comment? Pourquoi?);
 - travail individuel;
 - longueur : une à deux pages;
 - qualité de la langue (p. ex., orthographe, grammaire, structure et ordre des phrases); **(AC)**
 - utilisation du traitement de texte pour faire la rédaction. **(T)**
- Donner du temps à l'élève pour qu'elle ou il rédige son propre article basé sur le modèle.

- Faciliter la rédaction de l'article de journal en aidant l'élève à le corriger et à le réviser. **(EF)**
- Mettre les ordinateurs à la disposition des élèves pour rédiger leur article. **(T)**
- Recueillir l'article de journal de chaque élève. **(ES)**
- Remettre l'article de journal noté et corrigé à l'élève.
- Demander à l'élève de lire son article à la classe avant le début du procès afin d'en préciser le contexte.
- Expliquer les règles concernant l'admissibilité de la preuve : la pertinence, la preuve de caractère, le ouï-dire, l'aveu et les pièces à conviction.

Étape 2 : Production d'un procès simulé

- Expliquer la formulation des objections et préciser qu'elles sont obligatoires lors de la présentation du procès.
- Expliquer la liste d'observations du procès simulé en s'attardant à l'étape de l'interrogatoire et du contre-interrogatoire :
 - costumes et accessoires;
 - nombre de témoins et témoins-experts;
 - rôles clés obligatoires (p. ex., juge, procureur de la couronne, avocat de la défense, accusé, policier ou policière);
 - durée (p. ex., 30 minutes);
 - nombre de participants (p. ex., cinq par équipe).
- Demander à l'enseignant ou à l'enseignante d'art dramatique de montrer à l'élève des techniques de théâtre appropriées dans une cour de justice. **(AM)**
- Former les équipes et répartir les rôles de façon équitable en fonction de la force de chaque élève.
- Demander à chaque équipe de choisir l'article d'un de ses membres, qui semble être un procès simulé crédible.
- Expliquer que l'accusé a le droit au silence et que, dans le contexte du jeu de rôle, il vaut mieux choisir un élève d'une autre équipe pour jouer ce rôle de figurant.
- Voir à ce que chaque équipe répète la saynète et l'aider, au besoin. **(EF)**
- Inviter une autre classe pour faire la présentation des saynètes.
- Filmer, si possible, les présentations des saynètes par les équipes.
- Inviter les élèves regroupés en équipes de deux à évaluer leur compréhension du déroulement conventionnel d'un procès en droit criminel et leur participation à la réalisation de la saynète. **(O)**

Évaluation sommative

- Évaluer à la fois l'article de journal et le procès simulé en fonction des éléments vus dans la situation d'exploration.
- Utiliser une grille d'évaluation adaptée basée sur des critères précis en fonction des quatre compétences suivantes :
 - Connaissance et compréhension
 - utilisation des termes juridiques dans la rédaction de l'article de journal et le procès simulé (p. ex., utiliser les formalités d'usage à la cour sur la façon de parler au juge, de se faire assermenter);

- compréhension des concepts liés à l'étape de l'interrogatoire et du contre-interrogatoire (p. ex., les règles de procédure à suivre, le déroulement chronologique des étapes, le rôle du juge et des avocats à l'occasion des objections).
- Réflexion et recherche
 - utilisation de la pensée créatrice lors de la production de l'article de journal et du procès simulé.
- Communication
 - utilisation correcte de la langue parlée et écrite (p. ex., orthographe, grammaire, vocabulaire, structure et ordre logique des phrases);
 - communication claire de l'information liée à l'étape de l'interrogatoire et du contre-interrogatoire (p. ex., questions bien formulées, objections pertinentes).
- Mise en application
 - utilisation de l'ordinateur dans la rédaction de l'article de journal;
 - utilisation des règles propres à l'art dramatique et des accessoires et des costumes dans le procès (p. ex., utiliser l'humour, le sensationnalisme, le décorum);
 - réalisme de l'article de journal et du procès simulé;
 - application des consignes de la procédure judiciaire et du style journalistique (p. ex., rubrique, texte en exergue, photo, format).

Activités complémentaires/Réinvestissement

- Organiser une sortie éducative à la cour de justice pour observer un interrogatoire et un contre-interrogatoire au cours d'un procès.
- Expliquer les droits linguistiques dont jouissent les francophones (p. ex., droit à un procès en français, à un traducteur, *Loi sur les services en français*). **(AC)**
- Demander à l'élève d'illustrer l'organisation physique de la salle d'audience, de décrire l'habillement des personnages clés ainsi que leur place dans la salle et de résumer leurs propos.
- Inviter un ou une juge ou un avocat ou une avocate à rencontrer la classe afin de décrire son rôle au cours de l'interrogatoire et du contre-interrogatoire, et de fournir des renseignements sur les carrières dans son domaine. **(PE)**

Annexes

(espace réservé à l'enseignant ou à l'enseignante pour l'ajout de ses propres annexes)

ACTIVITÉ 2.4 (CLU3M)

Verdict, sentence et débat

Description

Durée : 200 minutes

Cette activité porte sur les types de sentences rendues dans les procès. L'élève fait un débat sur la gamme des sentences prononcées par les juges et émet son opinion sur leur rigueur et leur application.

Domaines, attentes et contenus d'apprentissage

Domaine(s) : Patrimoine, Droit criminel et procédure, Méthodologie et recherche en droit

Attentes : CLU3M-P-A.3

CLU3M-DC-A.3 - 4

CLU3M-M-A.1 - 2 - 3 - 4

Contenus d'apprentissage : CLU3M-P-Loi.2

CLU3M-DC-Cour.1 - 2 - 3 - 4

CLU3M-DC-Sen.1 - 2 - 3 - 4

CLU3M-M-Rech.1 - 2 - 4

CLU3M-M-Éva.1 - 2 - 3 - 4

CLU3M-M-Comp.1 - 3

CLU3M-M-Com.1 - 2 - 3

Notes de planification

- Dresser une liste de sentences.
- Trouver, pour faire la mise en situation, une cause judiciaire dont le verdict ou la sentence est controversée et sur laquelle il y a matière à débat.
- Dresser une liste de sujets controversés propices à un débat (p. ex., peine de mort, acceptation de la défense d'intoxication, pardon accordé à l'accusé).
- Inviter une autre classe à assister à la présentation des débats.
- Préparer le gabarit du débat à être utilisé par les équipes.
- Préparer un calendrier pour présenter les débats.
- Réserver la salle d'ordinateurs pour faire la recherche dans Internet.
- Dresser une liste de critères d'observation du débat.
- Préparer une grille d'évaluation adaptée du débat.

Déroulement de l'activité

Mise en situation

- Demander à l'élève de lire une cause judiciaire controversée.
- Déclencher une discussion sur les faits, la terminologie et les concepts mentionnés dans le texte lu par l'élève.
- Présenter l'historique du jury de la common law et des règles qui régissent son fonctionnement (p. ex., processus de sélection des jurés, confidentialité obligatoire pendant et après les délibérations).
- Former un jury de 12 élèves. Ce jury nommera un président ou une présidente.
- Expliquer le rôle du président ou de la présidente du jury (p. ex., animer les délibérations, prononcer le verdict).
- Expliquer le travail de délibération du jury et de la prise de décision.
- Amener les élèves à reconnaître les difficultés que pose le processus décisionnel d'un jury (p. ex., consensus, unanimité).
- Annoncer le but de l'activité : étudier les types de sentences rendues en cour et les difficultés rencontrées quant à leur exécution.

Expérimentation/Exploration/Manipulation

- Présenter la tâche : débattre la pertinence des sentences imposées par les cours de justice.
- Expliquer les types de sentences (p. ex., amende, incarcération) et discuter de leur pertinence dans les cours de justice canadiennes et de la rigueur accordée par les juges dans leur application (p. ex., sévérité ou latitude laissée au juge).
- Diviser la classe en équipes de cinq élèves.
- Fixer les paramètres du débat (p. ex., durée, nombre d'arguments requis, variété d'arguments, échéances). **(AM)**
- Répartir les sujets de débats, c'est-à-dire les types de sentences (p. ex., peine de mort, liberté surveillée, incarcération comme moyen de dissuasion), entre les équipes.
- Permettre à l'élève d'effectuer une recherche dans Internet portant sur l'actualité juridique pour examiner des décisions controversées qui départagent l'opinion publique et qui servent à préparer le débat. **(T)**
- Distribuer le gabarit du débat :
 - sujet du débat;
 - nombre d'arguments (p. ex., cinq en faveur, cinq contre);
 - utilisation de la terminologie juridique;
 - protocole du débat **(AM)**;
 - durée du débat;
 - équipe de cinq élèves (deux en faveur, deux contre, un médiateur ou une médiatrice).
- Présenter la grille d'évaluation adaptée du débat. **(ES)**
- Allouer du temps pour préparer et répéter le débat.
- S'assurer du bon déroulement de la répétition du débat et aider l'élève à s'améliorer. **(EF)**
- Inviter une autre classe à assister aux débats.
- Écouter les débats.
- Allouer du temps aux spectateurs et aux spectatrices pour interroger les équipes.

- Accorder à l'élève un temps de réponse aux questions de l'auditoire.
- Mener une discussion sur les difficultés rencontrées une fois l'activité terminée et sur l'importance de bien s'exprimer et de bien débattre son point de vue dans l'exercice de la profession d'avocat ou d'avocate. **(PE)**
- Expliquer à l'élève le droit d'appel dans le processus judiciaire.
- Inviter l'élève à faire une autoévaluation et à rédiger, dans son cahier de notes, un paragraphe précisant sa compréhension des types de sentences rendues dans les procès et l'efficacité de son argumentation au cours du débat. **(O)**

Évaluation sommative

- Évaluer le débat en fonction des éléments vus dans la situation d'exploration.
- Utiliser une grille d'évaluation adaptée basée sur des critères précis en fonction des quatre compétences suivantes :
 - Connaissance et compréhension
 - connaissance de la terminologie juridique pertinente au sujet débattu;
 - compréhension des concepts engagés dans le sujet du débat (p. ex., pertinence et sévérité des sentences, jurisprudence envisagée).
 - Réflexion et recherche
 - utilisation d'arguments variés pour justifier son point de vue (p. ex., arguments basés sur l'actualité juridique provenant de sources diverses et de différentes époques);
 - capacité d'analyse et de critique pendant les échanges.
 - Communication
 - communication claire des idées et de l'information dans le contexte du débat;
 - respect du protocole du débat (p. ex., rôle de médiation, temps limité réservé à chaque personne);
 - utilisation correcte de la langue parlée au cours du débat (p. ex., structure et ordre logique des phrases, vocabulaire).
 - Mise en application
 - application des concepts vus en classe au contexte du débat (p. ex., application des sentences, sévérité des juges);
 - formulation de conclusions et de généralisations logiques au cours du débat;
 - utilisation efficace de la technologie pour se préparer au débat.

Activités complémentaires/Réinvestissement

- Inviter l'élève à discuter des sentences et de l'application de la peine de mort dans d'autres pays pour situer le Canada dans le contexte mondial (p. ex., comparer les différentes peines et sentences dans le monde).
- Proposer à l'élève une discussion ou un tour de table sur un point chaud dans le domaine des sentences (p. ex., rôle et efficacité du système pénitentiaire canadien, rôle des victimes et indemnisation des victimes dans l'imposition d'une sentence).

Annexes

(espace réservé à l'enseignant ou à l'enseignante pour l'ajout de ses propres annexes)

ACTIVITÉ 2.5 (CLU3M)

Coup d'oeil sur l'actualité juridique

Description

Durée : 250 minutes

Cette activité porte sur l'actualité juridique. L'élève analyse des procès célèbres en expliquant les faits de la cause, le déroulement du procès et le verdict prononcé. Elle ou il choisit un procès tiré de l'histoire juridique, monte un dossier de recherche et le présente oralement à l'aide de supports visuels.

Domaines, attentes et contenus d'apprentissage

Domaine(s) : Patrimoine, Droit criminel et procédure, Règlements et résolution de litiges, Méthodologie et recherche en droit

Attentes : CLU3M-P-A.3

CLU3M-DC-A.2 - 3 - 4 - 5

CLU3M-R-A.2

CLU3M-M-A.1 - 2 - 3 - 4

Contenus d'apprentissage : CLU3M-P-Loi.3 - 4

CLU3M-DC-Pro.1 - 2 - 3

CLU3M-DC-Cour.1 - 2 - 3 - 4

CLU3M-DC-Sen.1 - 2 - 3

CLU3M-DC-DCr.1 - 2 - 3

CLU3M-R-PCi.1 - 3

CLU3M-M-Rech.1 - 2 - 3 - 4

CLU3M-M-Éva.1 - 2 - 3 - 4

CLU3M-M-Comp.1 - 2 - 3

CLU3M-M-Com.1 - 2 - 3 - 5

Notes de planification

- Se procurer des journaux et des magazines d'actualité.
- Se procurer du matériel et de l'équipement technique nécessaires pour faire la production du support visuel (p. ex., carton, transparent, ordinateur).
- Préparer une liste de procès célèbres puisés, de préférence, dans la jurisprudence canadienne (p. ex., David Milgaard, Paul Bernardo, Robert Latimer, Chantal Daigle, Helen Betty Osborne, Donald Marshall, l'affaire Coffin).
- Fabriquer un tableau d'affiches dans le but d'exposer les aides visuelles à la suite des présentations orales.

- Préparer un calendrier de présentation orale et une fiche d'accompagnement pour évaluer les présentations orales.
- Préparer une liste de vérification pour analyser des articles et des émissions de nouvelles télévisées.
- Préparer une grille d'évaluation adaptée pour évaluer la présentation orale.

Déroulement de l'activité

Mise en situation

- Mener une discussion sur un des procès canadiens célèbres en faisant appel aux connaissances de l'élève. **(ED)**
- Amener l'élève à déterminer ce qui rend un procès célèbre et examiner les répercussions à la suite d'une affaire judiciaire (p. ex., la loi sur l'avortement adoptée après le procès de Chantal Daigle).
- Présenter le but de l'activité : étudier un procès ayant marqué l'histoire juridique canadienne dans le but de préciser davantage les étapes du processus judiciaire.

Expérimentation/Exploration/Manipulation

- Présenter la tâche : choisir un procès ayant marqué l'histoire juridique canadienne, faire une recherche et une présentation orale du procès ciblé au groupe-classe.
- Amener l'élève à utiliser les concepts vus dans le droit civil préalablement et à les appliquer à l'analyse des procès célèbres trouvés dans l'actualité juridique.
- Sensibiliser l'élève à l'application pratique des concepts vus en classe quant au déroulement d'un procès.
- Laisser à l'élève une bonne latitude dans le choix des articles, lui permettre d'aborder l'analyse d'un procès touchant à un des domaines du droit étudiés (p. ex., *Loi sur les jeunes contrevenants*, droit civil, infractions au *Code criminel canadien*).
- Fixer les paramètres du travail (p. ex., présentation orale, travail individuel, échéances, support visuel, nombre d'articles requis).
- Distribuer la grille adaptée d'évaluation sommative pour faire la présentation orale. **(ES)**
- Fournir la liste de vérification des articles et des émissions de nouvelles télévisées et en expliquer les critères :
 - le sujet du procès;
 - les faits de la cause;
 - les personnes mises en cause (p. ex., victimes, assureurs);
 - l'évolution du procès;
 - la terminologie juridique employée;
 - la grande question juridique en litige;
 - les effets sur la jurisprudence (p. ex., création d'un précédent);
 - la réaction du public pendant le procès et à la suite du verdict;
 - les conséquences du verdict (p. ex., les changements légaux apportés, l'adoption d'une nouvelle loi).
- Interroger l'élève pour vérifier son analyse des articles et des documents audiovisuels.

- Entamer une discussion, s'il y a lieu, en éclaircissant ou en approfondissant les concepts pertinents à la tâche. **(EF)**
- Présenter la fiche d'accompagnement pour évaluer les présentations orales (p. ex., vocabulaire, débit, portée de la voix, organisation de la présentation, précision de l'information). **(ES)**
- Inviter chaque élève à présenter son travail selon le calendrier des exposés.
- Permettre aux élèves de poser des questions à l'élève à la fin de sa présentation orale.
- Rappeler à l'élève les points forts et les points à améliorer à la suite de sa présentation orale. **(EF)**
- Présenter les articles utilisés dans les présentations orales.
- Inviter l'élève, à l'aide des notes prises lors de l'activité, à évaluer sa compréhension des concepts clés étudiés et son habileté à interpréter et à organiser l'information puisée dans les articles). **(O)**

Évaluation sommative

- Évaluer la présentation orale en fonction des éléments vus dans la situation d'exploration.
- Utiliser une grille d'évaluation adaptée basée sur des critères précis en fonction des quatre compétences suivantes :
 - Connaissance et compréhension
 - connaissance de la cause judiciaire étudiée et des termes employés (p. ex., les faits de la cause, la question juridique en litige);
 - compréhension des concepts et des rapports entre les concepts engagés dans la cause judiciaire présentée (p. ex., effets légaux du verdict rendu sur la loi et la jurisprudence, la réaction du public).
 - Réflexion et recherche
 - application des habiletés de recherche dans la préparation et la présentation orale (p. ex., organisation et interprétation de l'information);
 - utilisation de la pensée critique au cours de la présentation orale (p. ex., analyse, capacité de dégager des points de vue différents);
 - justification de l'opinion personnelle au cours de la présentation orale.
 - Communication
 - communication claire de l'information tirée de la lecture de la cause judiciaire;
 - utilisation correcte de la langue écrite et parlée (p. ex., orthographe, grammaire, vocabulaire, structure et ordre logique des phrases, niveau de langue);
 - utilisation de l'aide visuelle pendant la présentation orale (p. ex., extrait d'une vidéocassette, d'un article de journal, présentation d'une photo).
 - Mise en application
 - application des concepts vus en classe à l'actualité juridique;
 - formulation de conclusions logiques ou de généralisations lors de la présentation orale (p. ex., l'impact de la décision sur la société canadienne).

Activités complémentaires/Réinvestissement

- Inviter l'élève à se tenir au courant des actualités juridiques pendant le cours et à porter une attention particulière aux causes touchant la population francophone du Canada. **(AC)**
- Entamer régulièrement des discussions, même après la fin de l'activité, afin de sensibiliser l'élève à l'importance de l'application des lois au Canada.

Annexes

(espace réservé à l'enseignant ou à l'enseignante pour l'ajout de ses propres annexes)

ACTIVITÉ 2.6 (CLU3M)

Tâche d'évaluation sommative Droit criminel

Description

Durée : 150 minutes

Cette tâche d'évaluation sommative porte sur les éléments essentiels du droit criminel : les règles de procédure, les rôles clés quant à l'enquête et au procès et le déroulement chronologique des principales étapes du procès. L'élève fait des recherches, produit une grille de mots croisés sur la terminologie juridique et reconstitue une saynète sur l'une des étapes du procès.

Domaines, attentes et contenus d'apprentissage

Domaine(s) : Patrimoine, Droits et libertés, Droit criminel et procédure, Règlements et résolution de litiges, Méthodologie et recherche en droit

Attentes : CLU3M-P-A.1 - 3
CLU3M-D-A.1 - 3
CLU3M-DC-A.2 - 3 - 4 - 5
CLU3M-R-A.2
CLU3M-M-A.1 - 2 - 3 - 4

Contenus d'apprentissage : CLU3M-P-Soc.3
CLU3M-P-Loi.2 - 3 - 4
CLU3M-D-DL.2
CLU3M-D-DPe.3 - 7
CLU3M-DC-Pro.1 - 2 - 3
CLU3M-DC-Cour.1 - 2 - 3 - 4
CLU3M-DC-Sen.1 - 2 - 3 - 4
CLU3M-DC-DCr.1 - 2 - 3
CLU3M-R-PCi.1 - 3
CLU3M-M-Rech.1 - 3 - 4
CLU3M-M-Éva.1 - 2 - 3 - 4
CLU3M-M-Com.1 - 2 - 3 - 4

Notes de planification

- Se procurer, si possible, un logiciel de mots croisés.
- Préparer le cahier de l'élève en précisant la tâche à accomplir (voir Annexe CLU3M 2.6.2).
- Expliquer les étapes de la procédure judiciaire et distribuer la feuille aux élèves (p. ex., revoir les grandes lignes des étapes du procès en droit criminel et la chronologie).

- Préparer le calendrier des présentations des saynètes.
- Mettre des pages blanches quadrillées à la disposition de l'élève pour qu'elle ou il puisse produire une grille de mots croisés.
- Préparer une grille d'évaluation adaptée en se basant sur le modèle présenté à l'annexe CLU3M 2.6.1.

Déroulement

- Présenter à l'élève la tâche d'évaluation sommative qui comporte deux volets spécifiques :
 - en se basant sur la documentation disponible dans son cahier de notes, l'élève crée une grille de mots croisés en utilisant la terminologie juridique et l'actualité juridique;
 - l'élève présente une saynète montrant une des étapes de la procédure juridique : l'arrestation, l'enquête policière, l'enquête préliminaire, l'exposé des avocats, l'interrogatoire, le contre-interrogatoire, la plaidoirie finale, les délibérations, le verdict ou la sentence.
 - Distribuer le cahier de l'élève.
 - Permettre à l'élève de terminer chacune des tâches dans un temps approprié.
 - Distribuer la grille d'évaluation adaptée et décrire les attentes et les contenus d'apprentissage visés par cette tâche d'évaluation et les habiletés que l'élève doit montrer dans cette tâche.
- L'élève doit pouvoir :
- Connaissance et compréhension
 - connaître la terminologie juridique;
 - comprendre les concepts liés à l'étape de la procédure juridique assignée;
 - établir des rapports entre les concepts (p. ex., liens entre l'événement rapporté, la complexité de la société et les défis auxquels font face les gouvernements).
 - Recherche et réflexion
 - montrer de la créativité dans la façon de produire la saynète;
 - appliquer les habiletés d'organisation et d'interprétation dans la saynète.
 - Communication
 - communiquer de l'information et des idées relatives à l'étape choisie de la procédure juridique;
 - utiliser la communication orale dans le contexte de la saynète.
 - Mise en application
 - appliquer des concepts, des habiletés et des procédés dans le déroulement de la saynète.
 - utiliser la technologie, de l'équipement et du matériel (p. ex., Internet, logiciel de mots croisés).

Annexes

(espace réservé à l'enseignant ou à l'enseignante pour l'ajout de ses propres annexes)

Annexe CLU3M 2.6.1 : Grille d'évaluation adaptée - Droit criminel

Annexe CLU3M 2.6.2 : Cahier de l'élève - Droit criminel

<i>Type d'évaluation : diagnostique 9 formative 9 sommative :</i>				
<i>Compétences et critères</i>	<i>50 - 59 % Niveau 1</i>	<i>60 - 69 % Niveau 2</i>	<i>70 - 79 % Niveau 3</i>	<i>80 - 100 % Niveau 4</i>
Connaissance et compréhension				
L'élève : - montre une connaissance de la terminologie juridique apprise pendant le cours. - montre une compréhension des concepts relatifs à l'étape choisie de la procédure juridique.	L'élève montre une connaissance limitée des termes et une compréhension limitée des concepts.	L'élève montre une connaissance partielle des termes et une compréhension partielle des concepts.	L'élève montre une connaissance générale des termes et une compréhension générale des concepts.	L'élève montre une connaissance approfondie des termes et une compréhension approfondie des concepts.
Réflexion et recherche				
L'élève : - produit la saynète. - applique les habiletés d'organisation et d'interprétation dans la saynète.	L'élève utilise la pensée créatrice, l'organisation et l'interprétation avec une efficacité limitée.	L'élève utilise la pensée créatrice, l'organisation et l'interprétation avec une certaine efficacité.	L'élève utilise la pensée créatrice, l'organisation et l'interprétation avec une grande efficacité.	L'élève utilise la pensée créatrice, l'organisation et l'interprétation avec une très grande efficacité.
Communication				
L'élève : - communique de l'information et des idées relatives à l'étape choisie de la procédure juridique. - utilise la communication orale dans le contexte de la saynète.	L'élève communique de l'information avec peu de clarté.	L'élève communique de l'information avec une certaine clarté.	L'élève communique de l'information avec une grande clarté.	L'élève communique de l'information avec une très grande clarté et avec assurance.

<i>Mise en application</i>				
L'élève : - applique des concepts, des habiletés et des procédés dans le déroulement de la saynète. - utilise la technologie (p. ex., Internet, logiciel de mots croisés), de l'équipement et du matériel.	L'élève applique des concepts, des habiletés et des procédés avec une efficacité limitée et utilise la technologie de façon sûre et correcte uniquement sous supervision .	L'élève applique des concepts, des habiletés et des procédés avec une certaine efficacité et utilise la technologie de façon sûre et correcte avec peu de supervision .	L'élève applique des concepts, des habiletés et des procédés avec une grande efficacité et utilise la technologie de façon sûre et correcte.	L'élève applique des concepts, des habiletés et des procédés avec une très grande efficacité et utilise la technologie de façon sûre et correcte, et encourage les autres à faire de même .
Remarque : L'élève dont le rendement est en deçà du niveau 1 (moins de 50 %) n'a pas satisfait aux attentes pour cette tâche.				

Droit criminel**Activité :** individuelle**Enseignant ou enseignante :** _____**Durée :** 60 minutes**Élève :** _____**MOTS CROISÉS****Consignes générales**

- Tu vas créer une grille de mots croisés pour réviser la terminologie juridique apprise au cours de l'unité portant sur l'organisation du système judiciaire.
- Tu as le droit de consulter ton cahier de notes ainsi que ton manuel de classe pour créer ta grille.
- Ta grille doit être composée de trois parties distinctes :
 - 1^{re} feuille : 20 indices, répartis entre l'horizontale et la verticale (p. ex., indice : «document officiel nécessaire pour faire une arrestation»);
 - 2^e feuille : 20 mots à trouver comprenant le nombre de cases nécessaires pour chaque mot (p. ex., six cases vides pour permettre d'écrire «mandat»);
 - 3^e feuille : la clé de correction : écrire les 20 mots pour vérifier si l'entrecroisement fonctionne bien.

Tu dois faire chacune des trois feuilles. On recueille les deux premières feuilles que l'on remet à un ou une autre élève. Tu dois faire les mots croisés d'un ou d'une autre élève de la classe, sans utiliser ton cahier de notes, dans un temps limité (p. ex., 30 minutes). Une fois le temps écoulé, on te demande de comparer les réponses de la deuxième feuille avec celles de la clé de correction et de calculer le total de tes bonnes réponses.

Le travail doit être fait sur des feuilles blanches.

Échéance : _____**Critères d'évaluation**

- 20 indices cohérents, clairs et précis;
- créativité des indices;
- présentation du travail écrit (p. ex., propreté, format, respect des consignes);
- utilisation d'un français correct et approprié.

Activité : collective

Enseignant ou enseignante : _____

Durée : 90 minutes

Élève : _____

PRÉSENTATION ORALE

Consignes générales

But : Tu vas reconstituer une saynète portant sur une étape précise de la procédure en droit criminel pour montrer tes nouvelles connaissances à propos du système judiciaire canadien.

Mise en situation : Révise les grandes lignes des étapes du procès en consultant tes notes. Porte une attention particulière aux rôles des personnages-clés (p. ex., le policier ou la policière, les avocats et les avocates, le ou la juge et les jurés).

Organisation

- Tu fais partie de l'équipe prédéterminée ci-dessous :

- Tu vas recréer une des étapes ci-dessous de la procédure judiciaire en droit criminel en te limitant à l'étape que tu as choisie :

- L arrestation
- L enquête policière
- L enquête préliminaire
- L exposé des faits par l'avocat ou l'avocate
- L interrogatoire et contre-interrogatoire
- L plaidoirie finale
- L délibérations
- L verdict et sentence

*Chaque équipe doit choisir **une** étape différente pour que chaque étape soit présentée.*

@ Ta saynète doit durer de **trois à cinq minutes**.

- Pendant l'étude de l'unité sur le système judiciaire, tu as souvent eu la chance d'interpréter des rôles. Voici quelques suggestions qui te rendront la tâche plus facile.

- * Fais une lecture rapide et individuelle de tes notes ou des chapitres pertinents de ton manuel pour repérer la marche à suivre dans l'étape que tu as choisie.
- * Fais un remue-ménages avec ton équipe et improvise quelques possibilités de saynètes. Discute des scénarios possibles et choisis-en un que tu voudrais présenter à la classe.
- * Rédige, en style télégraphique, les faits saillants que tu veux faire ressortir dans ta présentation orale.
- * Prépare un texte et apprends-le.
- * Répète ta saynète avec ton équipe.

Critères d'évaluation

- respect de la durée;
- utilisation de huit termes juridiques appropriés;
- respect de la procédure de l'étape assignée;
- réalisme de la saynète;
- communication orale efficace :
 - * volume
 - * débit
 - * cohérence
 - * articulation;
- recherche basée sur l'unité étudiée en classe;
- respect du protocole (p. ex., niveau de langue, ordre de présentation des faits).

Date de la présentation : _____

TABLEAU DES ATTENTES ET DES CONTENUS D'APPRENTISSAGE

COMPRENDRE LE DROIT CANADIEN		Unités				
<i>Domaine : Patrimoine</i>		1	2	3	4	5
Attentes						
CLU3M-P-A.1	expliquer la nature du droit, sa raison d'être et ses grandes catégories.	1.2 1.3	2.1 2.6			5.1
CLU3M-P-A.2	analyser les racines historiques du droit canadien.	1.1 1.4				
CLU3M-P-A.3	expliquer le processus qui sous-tend l'élaboration des lois, leur interprétation, leur contestation et leur mode d'application.		2.4 2.5 2.6	3.1 3.3		
Contenus d'apprentissage : Droit et société						
CLU3M-P-Soc.1	expliquer l'importance et la fonction de la primauté du droit dans la société canadienne.	1.1 1.2 1.3				
CLU3M-P-Soc.2	expliquer pourquoi toute société a besoin de lois.	1.2				
CLU3M-P-Soc.3	distinguer les différentes catégories du droit (p. ex., droit coutumier et droit statutaire, droit de fond et droit procédural).		2.1 2.6			
CLU3M-P-Soc.4	expliquer la nature et la signification des différentes branches du droit (p. ex., droit criminel, constitutionnel, administratif, privé).					5.1
Contenus d'apprentissage : Origine du droit						
CLU3M-P-Or.1	évaluer l'apport des anciens systèmes de lois au système judiciaire canadien (p. ex., code d'Hammourabi, loi mosaïque, droit romain).	1.1 1.2				
CLU3M-P-Or.2	expliquer le développement et l'influence de la common law britannique sur le système judiciaire canadien (p. ex., Grande Charte, impartialité du juge, importance du précédent judiciaire, principe de légalité).	1.4				
CLU3M-P-Or.3	expliquer en quoi le droit romain, le code de Justinien et celui de Napoléon ont influé sur le développement du droit civil au Québec.	1.1 1.4				
Contenus d'apprentissage : Élaboration de la loi						
CLU3M-P-Loi.1	identifier les éléments clés de la Constitution canadienne, y compris le partage des pouvoirs entre les deux paliers de gouvernement.			3.1 3.3		

COMPRENDRE LE DROIT CANADIEN		Unités				
<i>Domaine : Patrimoine</i>		1	2	3	4	5
CLU3M-P-Loi.2	décrire le rôle du gouvernement dans l'élaboration et l'amendement des lois et celui des tribunaux dans l'interprétation des lois.		2.4 2.6			
CLU3M-P-Loi.3	décrire l'influence des individus et des groupes de pression dans l'élaboration ou l'amendement de la loi et expliquer pourquoi de tels changements sont nécessaires.		2.5 2.6			
CLU3M-P-Loi.4	décrire le processus par lequel un projet de loi devient loi.		2.5 2.6			

COMPRENDRE LE DROIT CANADIEN		Unités				
<i>Domaine : Droits et libertés</i>		1	2	3	4	5
Attentes						
CLU3M-D-A.1	décrire les origines de la législation sur les droits et libertés au Canada et expliquer comment droits et responsabilités peuvent entrer en conflit.	1.4	2.3 2.6	3.1 3.2 3.5		
CLU3M-D-A.2	définir les droits et libertés enchâssés dans le droit canadien et expliquer comment, au Canada et en Ontario, ces droits peuvent être interprétés, appliqués et dans certains cas limités.	1.1 1.4		3.1 3.3 3.5		
CLU3M-D-A.3	identifier les forces historiques et contemporaines qui font obstacle à une jouissance équitable des droits et libertés au Canada et en évaluer les effets.	1.2 1.4	2.1 2.2 2.6	3.1 3.2 3.3 3.4 3.5		
CLU3M-D-A.4	évaluer l'importance pour les francophones de l'Ontario de faire valoir leurs droits linguistiques sur les plans législatif et juridique.	1.1 1.4		3.1 3.2 3.5		
Contenus d'apprentissage : Droits et libertés						
CLU3M-D-DL.1	identifier les antécédents de la législation canadienne sur les droits de la personne [p. ex., Grande Charte, Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (France), Déclaration universelle des droits de la personne, Déclaration canadienne des droits].	1.4		3.1 3.2		
CLU3M-D-DL.2	expliquer les concepts clés se rapportant aux droits de la personne.		2.3 2.6	3.1 3.2		
CLU3M-D-DL.3	analyser des situations dans lesquelles respect du droit et liberté d'expression peuvent entrer en conflit (p. ex., liberté d'expression et littérature haineuse).			3.2 3.5		
Contenus d'apprentissage : Obstacles aux droits de la personne						
CLU3M-D-Obs.1	illustrer, à l'aide d'exemples historiques ou contemporains, des situations où les droits des groupes ou des individus n'ont pas été respectés (p. ex., internement des Canadiens d'origine japonaise durant la Deuxième Guerre mondiale, revendications des Autochtones, statut de la femme, traitement des personnes handicapées).	1.4		3.2 3.5		
CLU3M-D-Obs.2	évaluer la contribution des individus et des organisations dans la campagne de promotion des droits de la personne (p. ex., Pierre E. Trudeau, John Diefenbaker, Emily Murphy, Thérèse Casgrain; Assemblée des Premières Nations).	1.1		3.4		

COMPRENDRE LE DROIT CANADIEN		Unités				
<i>Domaine : Droits et libertés</i>		1	2	3	4	5
Contenus d'apprentissage : Droits de la personne au Canada et en Ontario						
CLU3M-D-DPe.1	décrire les grandes divisions de la Charte canadienne des droits et libertés et les principaux droits qui y figurent.			3.1 3.3		
CLU3M-D-DPe.2	expliquer dans quels cas les droits et libertés peuvent être restreints par la Charte (p. ex., poursuite en diffamation limitant la liberté de la presse).	1.2		3.1 3.2 3.5		
CLU3M-D-DPe.3	expliquer le rôle du pouvoir judiciaire, particulièrement celui de la Cour suprême du Canada, dans l'interprétation des dispositions de la Charte et le rôle du gouvernement dans la défense et l'exercice de ces droits.		2.1 2.2 2.6	3.5		
CLU3M-D-DPe.4	expliquer comment les tribunaux et la législation sur les droits de la personne tentent d'établir un équilibre entre les droits de la majorité et ceux de la minorité.			3.5		
CLU3M-D-DPe.5	expliquer les garanties juridiques accordées en Ontario par le Code des droits de la personne.			3.1 3.3		
CLU3M-D-DPe.6	comparer les garanties juridiques accordées par la Charte celles accordées en Ontario par le Code ontarien des droits de la personne.			3.1 3.3		
CLU3M-D-DPe.7	décrire la procédure à suivre pour porter plainte en cas de violation des droits de la personne (p. ex., Ombudsman, Commission des droits de la personne, commission d'enquête).		2.2 2.6	3.4		
Contenus d'apprentissage : Droits linguistiques						
CLU3M-D-DLi.1	retracer l'évolution législative des droits linguistiques des francophones en Ontario (p. ex., Loi sur les langues officielles, Loi constitutionnelle de 1982, Loi sur les services en français).	1.1 1.4		3.1 3.2		
CLU3M-D-DLi.2	comparer les droits linguistiques des francophones de l'Ontario à ceux des francophones du Nouveau-Brunswick.	1.4		3.3		
CLU3M-D-DLi.3	évaluer l'importance pour la communauté franco-ontarienne de la garantie juridique accordée aux minorités officielles du Canada en matière d'éducation.	1.4		3.5		

COMPRENDRE LE DROIT CANADIEN		Unités				
<i>Domaine : Droit criminel et procédure</i>		1	2	3	4	5
Attentes						
CLU3M-DC-A.1	définir l'acte criminel et l'infraction criminelle au Canada.				4.1 4.3 4.4 4.5	
CLU3M-DC-A.2	identifier les organes judiciaires intervenant dans une affaire criminelle et décrire les procédures suivies pour soutenir une telle action en justice.		2.1 2.2 2.3 2.5 2.6	3.1 3.5	4.2 4.3 4.4 4.5	
CLU3M-DC-A.3	expliquer l'organisation judiciaire et le rôle des tribunaux en matière de droit criminel au Canada.		2.2 2.3 2.4 2.5 2.6		4.1 4.2 4.3 4.4 4.5	
CLU3M-DC-A.4	évaluer les principes relatifs à la prise de sentence et expliquer les solutions de rechange en matière d'imposition de peines, y compris des méthodes de contrôle du comportement.		2.4 2.5 2.6		4.1 4.2 4.4 4.5	
CLU3M-DC-A.5	expliquer comment le droit criminel s'applique aux jeunes.	1.2	2.2 2.3 2.5 2.6		4.2 4.4	
Contenus d'apprentissage : La définition du délit						
CLU3M-DC-Déf.1	expliquer les éléments de l'infraction criminelle dans la loi canadienne.				4.1 4.3 4.4 4.5	
CLU3M-DC-Déf.2	décrire les différences entre une infraction punissable sur déclaration sommaire et un acte criminel.				4.1 4.4 4.5	
CLU3M-DC-Déf.3	expliquer différents types de délits inscrits dans le Code criminel et les lois fédérales afférentes et définir leurs caractéristiques (p. ex., crimes contre la personne, meurtre, homicide involontaire, tentative de voie de fait).				4.4 4.5	
Contenus d'apprentissage : Le procès						
CLU3M-DC-Pro.1	décrire la procédure de l'enquête policière, y compris l'interrogatoire des suspects, les fouilles, les perquisitions et les saisies.		2.1 2.2 2.5 2.6		4.2 4.3 4.4 4.5	
CLU3M-DC-Pro.2	identifier les éléments nécessaires pour qu'une arrestation soit légale ainsi que les droits des accusés en état d'arrestation ou en détention.		2.1 2.2 2.5 2.6	3.1	4.2 4.4 4.5	

COMPRENDRE LE DROIT CANADIEN		Unités				
<i>Domaine : Droit criminel et procédure</i>		1	2	3	4	5
CLU3M-DC-Pro.3	décrire les différents modes de remise en liberté provisoire jusqu'au procès (p. ex., libération sous caution, garantie donnée par un ami ou parent).		2.1 2.3 2.5 2.6	3.1 3.5		
CLU3M-DC-Pro.4	expliquer l'intérêt, pour les francophones de l'Ontario, de connaître les services juridiques en français et d'y recourir en cas de besoin.			3.1 3.5		
Contenus d'apprentissage : La cour						
CLU3M-DC-Cour.1	décrire le système judiciaire au criminel, y compris le droit d'appel.		2.3 2.4 2.5 2.6		4.1	
CLU3M-DC-Cour.2	décrire le rôle des différents intervenants dans un procès criminel (p. ex., juge, jury, avocat de la défense, procureur de la Couronne, conseil juridique).		2.3 2.4 2.5 2.6		4.1 4.2	
CLU3M-DC-Cour.3	expliquer divers éléments clés de la poursuite criminelle tels que la sélection du jury, la collecte et l'admissibilité des preuves et le fardeau de la preuve.		2.2 2.3 2.4 2.5 2.6		4.1 4.5	
CLU3M-DC-Cour.4	identifier les différents moyens de défense.		2.3 2.4 2.5 2.6		4.3 4.4	
Contenus d'apprentissage : La sentence						
CLU3M-DC-Sen.1	décrire les principes de la prise de sentence.		2.4 2.5 2.6		4.5	
CLU3M-DC-Sen.2	décrire la gamme des peines dont peuvent être passibles les contrevenants ainsi que de nouvelles approches en matière de sentence (p. ex., cercle de guérison, sentence donnée par les pairs).		2.4 2.5 2.6		4.5	
CLU3M-DC-Sen.3	évaluer le rôle des victimes et des déclarations des victimes dans l'imposition d'une sentence.		2.4 2.5 2.6		4.1 4.4 4.5	
CLU3M-DC-Sen.4	expliquer le rôle du système pénitentiaire.		2.4 2.6		4.2 4.5	
Contenus d'apprentissage : Le droit criminel et les jeunes						
CLU3M-DC-DCr.1	décrire les différences entre la <i>Loi sur les délinquants juvéniles</i> (1929), la <i>Loi sur les jeunes contrevenants</i> (1984) et le projet de loi C-3 sur le système de justice pénale pour les adolescents.	1.2	2.5 2.6		4.2	

COMPRENDRE LE DROIT CANADIEN		Unités				
<i>Domaine : Droit criminel et procédure</i>		1	2	3	4	5
CLU3M-DC-DCr.2	identifier certains éléments controversés de la Loi sur les jeunes contrevenants et expliquer les arguments pour et contre ces éléments.		2.5 2.6		4.2 4.4	
CLU3M-DC-DCr.3	analyser certains aspects du droit criminel, autres que ceux qui sont définis par la <i>Loi sur les jeunes contrevenants</i> , qui s'appliquent aux jeunes (p. ex., conduite en état d'ébriété, possession et trafic de stupéfiants, vol à l'étalage, vandalisme, agression sexuelle et harcèlement).		2.2 2.3 2.5 2.6		4.2	

COMPRENDRE LE DROIT CANADIEN		Unités				
<i>Domaine : Règlements et résolution de litiges</i>		1	2	3	4	5
Attentes						
CLU3M-R-A.1	distinguer le droit civil du droit pénal.			3.1		5.1 5.2 5.3
CLU3M-R-A.2	identifier les organes judiciaires intervenant dans une poursuite civile et décrire les procédures suivies pour soutenir une telle action en justice.		2.5 2.6			5.1 5.4 5.5
CLU3M-R-A.3	expliquer comment le droit s'applique à la famille.			3.1		5.2 5.3
CLU3M-R-A.4	analyser le rôle du droit dans les délits civils et dans les obligations contractuelles.					5.3 5.6
Contenus d'apprentissage : Droit civil et droit criminel						
CLU3M-R-DCc.1	expliquer les différences entre droit public (p. ex., droit constitutionnel, criminel) et droit privé (p. ex., droit de la famille, droit en matière de contrats, de délits civils).			3.1		5.1
CLU3M-R-DCc.2	décrire les différents domaines du droit civil (p. ex., se rapportant à la famille, aux contrats, aux délits civils).					5.1 5.2 5.3
Contenus d'apprentissage : Poursuite civile devant les tribunaux						
CLU3M-R-PCi.1	identifier les différents tribunaux civils et décrire les types de causes entendues par ces tribunaux (p. ex., tribunal de la famille, Cour des petites créances).		2.5 2.6			5.1 5.4 5.5
CLU3M-R-PCi.2	résumer la démarche pour intenter une poursuite au civil devant les tribunaux (p. ex., déclaration, défense, interrogatoire préalable).					5.4 5.5
CLU3M-R-PCi.3	décrire les sortes de dommages-intérêts octroyés en cour civile et les recours disponibles pour faire respecter les décisions judiciaires (p. ex., dommages-intérêts spéciaux, généraux, symboliques, punitifs; injonctions).		2.5 2.6			5.4 5.5
Contenus d'apprentissage : Le droit de la famille						
CLU3M-R-DFa.1	identifier les conditions de validité du mariage.					5.2
CLU3M-R-DFa.2	comparer les pouvoirs des autorités fédérales et provinciales en ce qui a trait au droit de la famille.			3.1		5.3
CLU3M-R-DFa.3	démontrer une connaissance des lois relatives à la propriété des biens dans le mariage et pour les conjoints de fait, en cas de séparation, de divorce ou de décès d'un des conjoints.					5.2 5.3
CLU3M-R-DFa.4	expliquer les causes de divorce et les procédures mises en place pour résoudre les disputes familiales.					5.2 5.3

COMPRENDRE LE DROIT CANADIEN		Unités				
<i>Domaine : Règlements et résolution de litiges</i>		1	2	3	4	5
CLU3M-R-DFa.5	expliquer les droits à une pension alimentaire, à la garde et à la visite des enfants ainsi que les interventions possibles du gouvernement pour faire observer la loi dans ce domaine.					5.2 5.3
Contenus d'apprentissage : Le droit des délits et des contrats						
CLU3M-R-DDc.1	décrire les éléments essentiels d'un contrat (p. ex., offre et acceptation, prise en considération du rapport entre le service ou le produit fourni et la rémunération obtenue).					5.3 5.6
CLU3M-R-DDc.2	expliquer les cas où un contrat peut être rompu et quels sont les recours possibles dans de tels cas.					5.6
CLU3M-R-DDc.3	identifier les éléments clés de la loi en ce qui concerne les délits et la négligence.					5.6
CLU3M-R-DDc.4	décrire les moyens de défense acceptables et les recours dans des situations de dommages intentionnels et non intentionnels.					5.6

COMPRENDRE LE DROIT CANADIEN		Unités				
<i>Domaine : Méthodologie et recherche en droit</i>		1	2	3	4	5
Attentes						
CLU3M-M-A.1	utiliser des méthodes de recherche appropriées pour recueillir, organiser et résumer les renseignements obtenus.	1.1 1.2 1.3 1.4 2.5 2.6	2.1 2.2 2.3 2.4 3.5	3.1 3.2 3.3 3.4 4.5	4.1 4.2 4.3 4.4 5.5	5.1 5.2 5.3 5.4 5.5 5.6
CLU3M-M-A.2	évaluer la crédibilité des sources.	1.1 1.2 1.3 1.4 2.5 2.6	2.1 2.2 2.3 2.4 3.5	3.1 3.2 3.3 3.4 4.5	4.1 4.2 4.3 4.4 5.5	5.1 5.2 5.3 5.4 5.5 5.6
CLU3M-M-A.3	reconnaître le dynamisme du droit et l'évolution de son rôle dans des contextes social et technique en pleine transformation.	1.1 1.2 1.3 1.4	2.2 2.4 2.5 2.6	3.1 3.2 3.3 3.4 3.5	4.1 4.2 4.3 4.4 4.5	5.1 5.2 5.3 5.4 5.5 5.6
CLU3M-M-A.4	expliquer et interpréter des questions juridiques oralement et par écrit en utilisant différents modes de présentation.	1.1 1.2 1.3 1.4 2.5 2.6	2.1 2.2 2.3 2.4 3.5	3.1 3.2 3.3 3.4 4.5	4.1 4.2 4.3 4.4 5.5	5.1 5.2 5.3 5.4 5.5 5.6
Contenus d'apprentissage : Recherche						
CLU3M-M-Rech.1	formuler des questions pertinentes et utiles à la compréhension de la question juridique étudiée.	1.1 1.2 1.3 1.4	2.3 2.4 2.5 2.6	3.1 3.2 3.3 3.4 3.5	4.1 4.2 4.3 4.4 4.5	5.1 5.2 5.3 5.4 5.5 5.6
CLU3M-M-Rech.2	effectuer une recherche structurée en utilisant la technologie multimédia ainsi que des sources d'information conventionnelles (p. ex., sites Web, bibliothèque et services juridiques communautaires).	1.1 1.2 1.3 1.4	2.3 2.4 2.5	3.1 3.2 3.3 3.4 3.5	4.1 4.2 4.3 4.4 4.5	5.1 5.2 5.3 5.4 5.5 5.6
CLU3M-M-Rech.3	organiser et simplifier les données de différentes façons (p. ex., frise de temps, organigramme, carte, graphique, diagramme).	1.1 1.2 1.3 1.4	2.1 2.2 2.5 2.6	3.1 3.2 3.3 3.4 3.5	4.1 4.2 4.3 4.4 4.5	5.1 5.2 5.3 5.4 5.5 5.6
CLU3M-M-Rech.4	compiler l'information recueillie sous une variété de formes en fonction des objectifs visés, y compris la recherche et la préparation d'exposés, d'épreuves et d'examens.	1.1 1.2 1.3 1.4	2.3 2.4 2.5 2.6	3.1 3.2 3.3 3.4 3.5	4.1 4.2 4.3 4.4 4.5	5.1 5.2 5.3 5.4 5.5 5.6

COMPRENDRE LE DROIT CANADIEN		Unités				
<i>Domaine : Méthodologie et recherche en droit</i>		1	2	3	4	5
Contenus d'apprentissage : Évaluation des sources						
CLU3M-M-Éva.1	distinguer les faits des opinions dans les données étudiées.	1.1 1.2 1.3 1.4	2.3 2.4 2.5 2.6	3.1 3.2 3.3 3.4 3.5	4.1 4.2 4.3 4.4 4.5	5.1 5.2 5.3 5.4 5.5 5.6
CLU3M-M-Éva.2	identifier le contexte de l'information obtenue et son orientation.	1.1 1.2 1.3 1.4	2.3 2.4 2.5 2.6	3.1 3.2 3.3 3.4 3.5	4.1 4.2 4.3 4.4 4.5	5.1 5.2 5.3 5.4 5.5 5.6
CLU3M-M-Éva.3	évaluer la crédibilité de ses sources en vérifiant l'exactitude des faits rapportés, la logique de l'argumentation présentée ainsi que l'intention poursuivie, et en y décelant le cas échéant les préjugés.	1.1 1.2 1.3 1.4	2.1 2.2 2.3 2.4 2.5 2.6	3.1 3.2 3.3 3.4 3.5	4.1 4.2 4.3 4.4 4.5	5.1 5.2 5.3 5.4 5.5 5.6
CLU3M-M-Éva.4	évaluer la crédibilité des sources consultées (publications ou documentation disponible sur Internet), en analysant la quantité et la qualité des preuves présentées ainsi que la méthodologie suivie par les auteurs (p. ex., notes de référence).	1.1 1.2 1.3 1.4	2.3 2.4 2.5 2.6	3.1 3.2 3.3 3.4 3.5	4.1 4.2 4.3 4.4 4.5	5.1 5.2 5.3 5.4 5.5 5.6
Contenus d'apprentissage : Compréhension du dynamisme du droit						
CLU3M-M-Comp.1	expliquer comment les changements des attitudes et des valeurs sociales influent sur l'évolution du droit (p. ex., lois relatives à la censure, aux casinos, à la conduite en état d'ébriété, aux garanties juridiques accordées aux femmes et aux enfants, à la protection de l'environnement, au milieu de travail).	1.1 1.2 1.3 1.4	2.2 2.4 2.5	3.1 3.2 3.3 3.4 3.5	4.1 4.2 4.3 4.4 4.5	5.1 5.2 5.3 5.4 5.5 5.6
CLU3M-M-Comp.2	évaluer différents dilemmes que pose l'application des technologies pour le droit (p. ex., dans le domaine de la médecine, de l'informatique, des transports).	1.1 1.2 1.3 1.4	2.5	3.1 3.2 3.3 3.4 3.5	4.1 4.2 4.3 4.4 4.5	5.1 5.2 5.3 5.4 5.5 5.6
CLU3M-M-Comp.3	formuler des prédictions quant aux nouvelles orientations du droit canadien attribuables à des changements dans la société (p. ex., différentes visions du monde, diversité des cultures).	1.1 1.2 1.3 1.4	2.4 2.5	3.1 3.2 3.3 3.4 3.5	4.1 4.2 4.3 4.4 4.5	5.1 5.2 5.3 5.4 5.5 5.6

COMPRENDRE LE DROIT CANADIEN		Unités				
<i>Domaine : Méthodologie et recherche en droit</i>		1	2	3	4	5
Contenus d'apprentissage : Communication						
CLU3M-M-Com.1	présenter oralement ses idées, son point de vue et ses arguments de façon claire et précise (p. ex., jeux de rôle, entrevue, débat, présentation de groupe, exposé).	1.1 1.2 1.3 1.4	2.2 2.3 2.4 2.5 2.6	3.1 3.2 3.3 3.4 3.5	4.1 4.2 4.3 4.4 4.5	5.1 5.2 5.3 5.4 5.5 5.6
CLU3M-M-Com.2	justifier son point de vue en utilisant la terminologie juridique appropriée et en suivant des méthodes de recherche éprouvées.	1.1 1.2 1.3 1.4	2.1 2.2 2.3 2.4 2.5 2.6	3.1 3.2 3.3 3.4 3.5	4.1 4.2 4.3 4.4 4.5	5.1 5.2 5.3 5.4 5.5 5.6
CLU3M-M-Com.3	utiliser la terminologie légale avec exactitude en fonction des publics et des objectifs visés.	1.1 1.2 1.3 1.4	2.1 2.2 2.3 2.4 2.5 2.6	3.1 3.2 3.3 3.4 3.5	4.1 4.2 4.3 4.4 4.5	5.1 5.2 5.3 5.4 5.5 5.6
CLU3M-M-Com.4	élaborer des graphiques, des organigrammes, des diagrammes à l'appui de son argumentation, dans ses travaux et lors d'exposés.	1.1 1.2 1.3 1.4	2.3 2.6	3.1 3.2 3.3 3.4 3.5	4.1 4.2 4.3 4.4 4.5	5.1 5.2 5.3 5.4 5.5 5.6
CLU3M-M-Com.5	soumettre des travaux cohérents, rédigés de façon claire et logique, en faisant preuve d'intégrité dans l'utilisation de l'information recueillie et en y insérant correctement les entrées bibliographiques.	1.1 1.2 1.3 1.4	2.1 2.2 2.3 2.5	3.1 3.2 3.3 3.4 3.5	4.1 4.2 4.3 4.4 4.5	5.1 5.2 5.3 5.4 5.5 5.6
CLU3M-M-Com.6	identifier et décrire les possibilités de carrière dans le domaine juridique.	1.1 1.2 1.3 1.4	2.1 2.3	3.1 3.2 3.3 3.4 3.5	4.1 4.2 4.3 4.4 4.5	5.1 5.2 5.3 5.4 5.5 5.6